



Vous êtes ici :

Évaluations en France □ L'évaluation par le Hcéres  
□ **Les principes et méthodes de l'évaluation**

## Les principes et méthodes de l'évaluation

Les évaluations du Hcéres soutiennent l'amélioration continue et nourrissent le dialogue stratégique, en interne comme avec les tutelles, en offrant un cadre partagé d'analyse et de compréhension.

### Une démarche inscrite dans le cadre européen

Le principe d'une évaluation régulière, transparente et indépendante des établissements d'enseignement supérieur est au cœur du [« processus de Bologne »](#), engagé depuis 1999 pour harmoniser et renforcer l'enseignement supérieur en Europe.

La nature et les finalités de cette évaluation sont définies et précisées par les [European Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area](#) (2015), qui constituent un cadre de référence partagé par les agences européennes d'assurance qualité.

Ce cadre de référence partagé fonde également l'action du Hcéres à l'international, en lui permettant de conduire des évaluations et des activités d'accompagnement et de conseil à l'étranger, dans le respect des contextes nationaux.

› [En savoir plus](#)

### Les méthodes d'évaluation du Hcéres : une évaluation par les pairs

Conforme aux standards européens, les évaluations conduites par le Hcéres reposent sur deux dispositifs complémentaires :

- › L'autoévaluation, par laquelle les acteurs évalués analysent leur fonctionnement, leurs résultats et leurs perspectives ;
- › L'évaluation par les pairs, fondée sur l'examen de l'autoévaluation, l'analyse des données disponibles et sur des échanges approfondis lors de visites sur site.

Le déroulement des évaluations repose sur une relation continue avec les établissements et les unités de recherche :

- › Une phase préparatoire permettant de clarifier les attentes et le cadre de l'évaluation ;
- › Une phase de visite sur site et d'entretiens avec les parties prenantes ;
- › Une phase contradictoire permettant aux établissements et unités de recherche de formuler des observations ;
- › Une phase de suivi des recommandations.

## Pourquoi évaluer ?

L'Etat a confié à une agence indépendante l'évaluation des établissements, des unités de recherche et des formations, ou, le cas échéant, la mission de s'assurer de la qualité des évaluations conduites par d'autres instances.

Les évaluations du Hcéres bénéficient à l'ensemble des acteurs et des publics concernés par l'enseignement supérieur et la recherche. Elles contribuent notamment à :

- Éclairer les équipes de direction dans le pilotage et la mise en œuvre de leur stratégie ;
- Offrir aux équipes pédagogiques et scientifiques des outils pour analyser leurs pratiques et améliorer la qualité du service rendu ;
- Mettre à disposition des pouvoirs publics des analyses indépendantes, susceptibles d'éclairer la réflexion et le débat sur les politiques d'enseignement supérieur et de recherche ;
- Fournir à la communauté étudiante des informations utiles pour ses choix d'orientation ;
- Répondre aux besoins d'information des entreprises et partenaires socio-économiques ;
- Informer la société civile de manière transparente sur les activités et les résultats de l'enseignement supérieur et de la recherche.

## La validation des procédures

Pour s'assurer de la qualité des évaluations réalisées par d'autres instances, le Hcéres valide les procédures qu'elles mettent en œuvre.

Pour recourir à une autre instance d'évaluation, les établissements expriment leur choix auprès du Hcéres et s'engagent alors à respecter "[les principes de validation par le Hcéres des procédures d'évaluation mises en œuvre par d'autres instances](#)" ↗.

## Pour aller plus loin

Consultez la Charte de l'évaluation du Hcéres et ses guides d'évaluation.

### Télécharger

**Charte de l'évaluation (septembre 2024)** (/sites/default/files/media/downloads/charter-evaluation-2024.pdf)  
(182.26 Ko) - PDF

 [Télécharger](/sites/default/files/media/downloads/charter-evaluation-2024.pdf) (/sites/default/files/media/downloads/charter-evaluation-2024.pdf)

**Guide d'évaluation des unités de recherche** (/sites/default/files/media/downloads/hceres-guide-evaluation\_unites-recherche.pdf)  
(511.05 Ko) - PDF

 [Télécharger](/sites/default/files/media/downloads/hceres-guide-evaluation_unites-recherche.pdf) (/sites/default/files/media/downloads/hceres-guide-evaluation\_unites-recherche.pdf)

**Guide d'évaluation des établissements** (/sites/default/files/media/downloads/hceres-guide-evaluation\_etablissements.pdf)  
(538.51 Ko) - PDF

 [Télécharger](/sites/default/files/media/downloads/hceres-guide-evaluation_etablissements.pdf) (/sites/default/files/media/downloads/hceres-guide-evaluation\_etablissements.pdf)

**Guide d'évaluation de l'offre de formation** (/sites/default/files/media/downloads/hceres-guide-evaluation\_offre-formation.pdf)  
(617 Ko) - PDF

 [Télécharger](/sites/default/files/media/downloads/hceres-guide-evaluation_offre-formation.pdf) (/sites/default/files/media/downloads/hceres-guide-evaluation\_offre-formation.pdf)